



# COURRIER D'INFORMATION DEVOIRS FAITS

Comme vous le savez, le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité.

Le programme « Devoirs faits » propose aux collégiens volontaires des études dirigées dans l'établissement depuis 2017. La seconde session se déroulera du **lundi 9 mars au vendredi 12 juin 2020.**

### Qu'est-ce que Devoirs faits ?

« Devoirs faits » est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants. « Devoirs faits » peut être assuré par des professeurs, des assistants d'éducation.

### A partir de quand mon enfant peut-il en bénéficier ?

A partir du lundi 2 décembre un temps d'étude accompagnée en dehors des heures de classe pourra être proposé à votre enfant. Cette étude sera gratuite.

### A quel moment ces études auront-elles lieu ?

Elles pourront avoir lieu soit dans les moments libres des emplois du temps dans la journée, soit après la classe, selon les dispositions arrêtées par l'établissement.

**Pour inscrire votre enfant au dispositif, il faut cocher les créneaux désirés ci-dessous. Votre enfant devra se présenter dès le **lundi 9 mars**. Les salles seront communiquées aux élèves ultérieurement par voie d'affichage et par mail (Pronote).**

**En cas de problème d'inscription, un message vous sera envoyé.**

L'inscription à « Devoirs faits » entraîne **une obligation de présence**. Toute absence devra être justifiée comme une absence de cours. Toute demande de modification de l'horaire doit être adressée à Mme ABELA, coordinatrice Devoirs Faits, par écrit sur le carnet de correspondance ou via Pronote.

Mme ABELA, coordinatrice Devoirs Faits

Le principal, M. ALAVOINE

----- partie à découper -----

**Rendre ce coupon complété au professeur principal pour le **lundi 3 février****

Je soussigné(e),..... responsable légal(e)

de l'élève : ..... scolarisé(e) en classe : ..... déclare que

- Je n'inscris pas mon enfant au dispositif « Devoirs faits ».
- J'inscris mon enfant au dispositif « Devoirs Faits » :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
13h – 14h	<input type="checkbox"/> Aide aux devoirs			
16h - 17h	<input type="checkbox"/> Aide aux devoirs			
17h - 18h	<input type="checkbox"/> Aide aux devoirs	<input type="checkbox"/> Aide aux devoirs	<input type="checkbox"/> Aide aux devoirs	

*Cocher l'horaire uniquement si vous êtes intéressé (ée), préciser semaine A ou B si besoin.*

En cas de permanence avant l'heure de Devoirs faits de fin de journée, autorisez-vous l'élève à quitter l'établissement ?

Oui     Non

**Signature des parents :**